

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1976.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour sur l'encouragement et la protection des investissements, ensemble trois Echanges de lettres, signés à Paris le 8 septembre 1975.

Le Sénat a adopté en première lecture, le projet de loi, rejeté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2217, 2319 et in-8° 511.

Sénat : 381 et 388 (1975-1976).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour sur l'encouragement et la protection des investissements, ensemble trois Echanges de lettres, signés à Paris le 8 septembre 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 381 (1975-1976) Sénat.